



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 01 JUILLET 2025

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 25 juin 2025

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

1^{er} juillet 2025 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations est effectué à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

- 1- Restauration de la sculpture "Les Astronautes"
- 2- Règlement pédagogique du conservatoire de musique et d'art dramatique - modification n°3
- 3- Renouvellement de la demande d'adaptation de l'organisation de la semaine scolaire dans toutes les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les groupes scolaires de la commune
- 4- Mise à disposition de locaux scolaires dans le cadre de l'installation d'une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) au sein du groupe scolaire des Fiches
- 5- Convention territoriale globale (CTG) entre le Ville de Maurepas et la Caisse des allocations familiales des Yvelines
- 6- Retrait de la délibération n°2023-066 du 26 septembre 2023 relative à la garantie d'emprunt à la société anonyme HLM Vilogia pour l'acquisition de la résidence étudiante Adèle et André Lambert sise rue Nelson Mandela à Maurepas
- 7- Nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines - accord local
- 8- Convention de mutualisation de la reprographie de SQY
- 9- Accueil du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) à Maurepas
- 10-Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- 11-Convention de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour le quartier prioritaire des Fiches

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

- 12-Taux de promotion d'avancement de grade
- 13-Protection Sociale Complémentaire 2024-2029 – Convention de participation santé du CIG de la Grande Couronne
- 14-Convention d'adhésion à la mission de médiation du CIG de la Grande Couronne
- 15-Indemnités d'études et de projet professionnel sous forme de bourse pour les étudiants de 3ème cycle en spécialité médecine générale
- 16-Modification des tarifs séjours seniors 2025
- 17-Convention de partenariat avec l'association Entre Quat'Jeux – Festival « Détour ludique »

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER

Maire

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas

2 place d'Auxois – CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX

01 30 66 54 00 – mairie@maurepas.fr

maurepas.fr